

ÉLABORATION DU PLU

- 4.1.2 -

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Echelle: 1/7000<sup>e</sup>

DOSSIER D'APPROBATION


Prescription par D.C.M. du 13/05/2014  
Avis du projet par D.C.M. du 31/01/2018  
Approbation par D.C.M. du

Avec le concours de

**Mairie de  
Vers-Pont-du-Gard**  
5, rue Grand du Bourg  
30210 VERS-PONT-DU-GARD  
Tel.04.66.22.80.55  
contact@vers-  
pontdugard.fr

**Urba.pro  
Urbanisme et projets**  
15 rue Jules Vallès  
Résidence le Saint-Marc  
34200 SETE  
Tel.04.67.53.73.45  
Fax.04.67.58.37.31  
urba.pro@groupeurba.com

LÉGENDE

-  Limite communale
- ASI : CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL - EAUX**  
Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Le territoire communal est uniquement grevé par les PPE des ressources suivantes :
  - + Forage du Clos de Flaux - Flaux - Arrêté de DUP du 09/07/2001 - Périmètre de protection éloignée
  - + Champ captant de la Fontaine d'Eure - Uzès - Arrêté de DUP du 06/08/2003 - Périmètre de protection éloignée
- Pour les ressources suivantes, les procédures de DUP sont en cours et sont intégrées par anticipation aux SUP.
  - + Champ captant des Codès - Remoulins - RHA 20/01/2010 - Le périmètre de protection éloignée englobe l'ensemble du territoire communal
- AC1 : CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL - MONUMENTS HISTORIQUES**  
Servitudes de protections des monuments historiques classés ou inscrits
- . Monument ou site ponctuel concerné par la protection
- . Monument ou ouvrage linéaire concerné par la protection
- . Zone concernée par la protection
- . Champ de visibilité de 500 mètres pour les monuments :
  - Inscrit aux monuments historiques
  - Classé aux monuments historiques
- + Pont du Gard (CMH Liste 1840)
- + Aqueduc romain de Nîmes / Vestiges archéologiques du tronçon aqueduc (IMH 05/02/1987)
- + Aqueduc romain de Nîmes (IMH 31/12/1997)
- + Carrière de l'Estel (IMH 07/05/1998)
- + Chapelle Saint-Pierre (CMH 19/03/1992)
- + Château de Saint Privat : tour isolée, cours d'honneur (IMH 01/09/1992)
- + Château de Saint Privat chapelle, enclos muré, parc, bassin, jardin, moulin, ferme, certaines parties du Château (CMH 17/02/1995)
- + Grotte préhistorique dite de la Balautière (CMH 27/06/1958)
- Le territoire communal est également grevé par le champ de visibilité de 500m pour les monuments suivants :
  - + Grotte préhistorique de la Salpêtrière - Remoulins (CMH 19/06/1931)
  - + Château de Castille - Argilliers (CMH 04/11/1983)
  - + Domaine de Castille - Argilliers (IMH 30/06/2006)
  - + Grotte des Colonnes - Collas (CMH 24/08/1931)
- AC2 : CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL - MONUMENTS NATURELS ET SITES**  
Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- . Zone concernée par la protection
  - + Gorges du Gardon, Pont du Gard et garrigues nîmoises (site classé par décret du 23/08/2013 abrogeant les décrets du 09/03/1993 et du 19/04/1982)
  - + Lavoir et ses abords (site inscrit 31/07/1947)
- I4 : ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ**  
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
- . Tracé de l'ouvrage
  - + Ligne 63 Kv. Théziers / Uzès dérivation Lédénon
  - + Ligne 2 X 400 Kv. Tamareau / Tavel 1 et 2
- T1 : COMMUNICATIONS : VOIES FERREES ET AÉROTRAINS**  
Servitudes relatives aux voies ferrées
- . Zone concernée par la protection
  - + Ligne SNCF n° 813 000 de Martiner à Beaucaire
- PMI : SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE - SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
Servitudes relatives aux plans de prévention des risques naturels prévisibles
- + PPRI commune de Vers-Pont-du-Gard  
Arrêté Préfectoral n°30-2016-09-16-034 du 16 septembre 2016 portant approbation du PPRI

Source: Cadastre DGFIP 2014

